



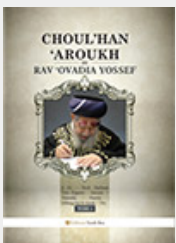
## Traité Sanhedrin

### Michna 1 - Chapitre 4

אחד דיני ממונות ואחד דיני נפשות, בדרישה ובחקירה--שנאמר  
"משפט אחד יהיה לכם" (ויקרא כד, כב). מה בין דיני  
ממונות לדיני נפשות: דיני ממונות, בשלושה; דיני נפשות,  
בעשרים ושלושה. דיני ממונות, פותחין בין לזכות בין  
לחובה; ובדיני נפשות, פותחין לזכות ואין פותחין לחובה. דיני  
ממונות, מטין על פי אחד בין לזכות בין לחובה; ודיני  
נפשות, מטין על פי אחד לזכות ועל פי שניים לחובה. דיני  
ממונות, מחזירין בין לזכות בין לחובה; ודיני נפשות,  
מחזירין לזכות ואין מחזירין לחובה. דיני ממונות, הכול  
מלמדין זכות וחובה; דיני נפשות, הכול מלמדין זכות ואין  
הכול מלמדין חובה. דיני ממונות, מלמד חובה מלמד זכות  
ומלמד זכות מלמד חובה; ודיני נפשות, המלמד חובה מלמד  
זכות, אבל המלמד זכות אינו יכול לחזור וללמד חובה. דיני  
ממונות, דנין ביום וגומרין בלילה; ודיני נפשות, דנין ביום וגומרין  
ביום. דיני ממונות, גומרין בו ביום בין לזכות בין לחובה; ודיני  
נפשות, גומרין בו ביום לזכות וביום של אחריו לחובה--לפיכך אין  
דנין לא ערב שבת, ולא ערב יום טוב.

Les procès d'argent comme les procès criminels (requièrent) interrogation et examen (des témoins), ainsi qu'il est dit (Vayiqra 24,22) : « vous n'aurez qu'une seule règle ».

Quelle différence y a-t-il entre procès d'argent et procès criminels ? Les procès d'argent (sont jugés) par trois personnes, et les procès criminels par vingt-trois. Dans les procès d'argent, on peut commencer indifféremment par les arguments en faveur (de l'inculpé) ou par les arguments à charge, et dans les procès criminels Dans les procès d'argent, on peut décider à la majorité d'une seule voix soit pour acquitter soit pour condamner, et dans les procès criminels on peut décider à la majorité d'une seule voix pour acquitter, mais il faut deux voix de majorité pour condamner. Dans les procès d'argent, on recommence le procès soit pour obtenir un verdict d'acquiescement soit pour obtenir un verdict de condamnation, et dans les procès criminels on recommence le procès si c'est pour obtenir un acquiescement, mais on ne recommencera pas pour obtenir une condamnation. Dans les procès d'argent, qui que ce soit peut présenter des arguments à la décharge ou à charge, et dans les procès criminels tout le monde peut présenter des arguments en faveur de l'accusé, mais tout le monde ne peut pas



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

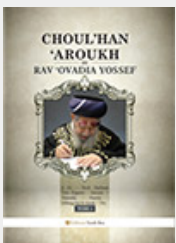
Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



présenter des arguments à charge.

Dans les procès d'argent, celui qui a présenté des arguments à charge peut (ensuite) présenter des arguments en faveur de l'inculpé, et inversement, mais dans les procès criminels celui qui a présenté des arguments à charge peut ensuite présenter des arguments en faveur de l'accusé, mais celui qui a présenté des arguments en faveur de l'accusé ne peut plus se rétracter pour présenter des arguments à charge.

Dans les procès d'argent, on débat l'affaire de jour et le jugement peut être rendu de nuit, mais dans les procès criminels on débat l'affaire de jour et le jugement doit être prononcé le jour. Dans les procès d'argent, on peut rendre un jugement le jour même soit pour acquitter soit pour condamner, mais dans les procès criminels on peut rendre un jugement le jour même quand c'est un verdict d'acquiescement, mais (on doit remettre le prononcé du jugement) le lendemain quand c'est un verdict de condamnation. Et c'est pourquoi on ne doit pas commencer un tel procès une veille de Shabbat ni une veille de fête.



## **Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)**

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)